



Réunion d'examen conjoint

Déclaration d'utilité publique du projet de Bus à Haut Niveau de Services (BHNS) à Étang Salé

Le 1^{er} septembre 2021 à Saint Pierre (Siège de la CIVIS)

Feuille de présence en pièce jointe

Contexte et enjeux

Le projet de réseau de bus à haut niveau de services d'Étang-salé, porté par la CIVIS, représente une nouvelle phase du déploiement du réseau de transport nouvelle génération NEO sur le territoire de l'intercommunalité. Il consiste en l'aménagement de la portion du réseau de transport en commun traversant le territoire de la commune.

Par courrier en date du 5 juillet 2021, les services de l'État ont donné un avis favorable à la mise à l'enquête publique du dossier de DUP portant modification du PLU et cessibilité des parcelles concernées par cette opération d'aménagement.

Cette réunion est organisée préalablement à la mise en œuvre de l'enquête publique du projet, en application des dispositions des articles L 153-54, L 132-7 et L 132-9 du code de l'urbanisme, et des articles R111-1 et suivants du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Avancement du projet

Sur les sept stations à réaliser dans le cadre de ce projet, trois sont entièrement achevées (Piscine, Stade et Verger) et quatre restent à mettre en œuvre (Crédit agricole, Canots, Charbonnier, Eglise). Une opération d'aménagement d'une déviation (Liaison RD11/allée Montaignac) a par ailleurs été intégrée au projet.

Le budget total de l'opération s'élève à 9,5 M€ HT, auquel il faut ajouter 800 000 € pour l'aménagement de la déviation. Il bénéficie d'aides du FEDER et de la Région Réunion (35 %), du Département (30 %), et de la Commune d'Étang-Salé (5%).

Les quatre stations restant à réaliser devront être livrées avant la date limite de consommation des crédits FEDER fixée au 30 juin 2023. La déviation, bien qu'elle ne soit pas intégrée au dossier de financement FEDER, devra néanmoins être achevée en 2025, au regard des enjeux en matière de circulation et de déplacements sur le territoire de la commune.

L'objectif de cette réunion est donc de définir un calendrier des procédures garantissant la réalisation du projet dans les délais de la convention FEDER, tout en veillant à lever les difficultés foncières identifiées sur certains secteurs objet de la DUP.

En effet, suite à l'enquête foncière, des problématiques ont été identifiées sur trois secteurs :

- les parcelles cadastrées n°AW n°374p et n°375p situées rue des canots au sujet desquelles la commune d'Étang-salé indique pouvoir conclure un accord avec l'ensemble des sept héritiers pour la fin 2021 ;
- la parcelle cadastrée n°AX n°07 située sur le futur parking charbonnier, dont le propriétaire refuse tout accord amiable ;
- la parcelle cadastrée n°AW n°392 située sur la future liaison Montaignac, dont le propriétaire refuse également tout accord amiable.

Au regard des difficultés rencontrées sur ces parcelles, il s'agira donc de veiller à ce que les procédures de DUP et d'expropriation soient menées dans des délais compatibles avec les calendriers de réalisation des travaux et les dates d'éligibilité du FEDER.

À ce stade, il est envisagé de saisir le Tribunal Administratif (TA) fin septembre 2021 afin de désigner un commissaire enquêteur chargé de mettre en œuvre l'enquête publique durant le mois de novembre 2021. Le sous-préfet fera part de l'enjeu de ce dossier.

Sous réserve qu'une procédure de déclaration de projet ne soit pas nécessaire (point à confirmer avant le lancement de l'enquête publique), l'arrêté de DUP et de cessibilité des parcelles concernées pourrait ainsi être notifié en janvier ou février 2022, laissant un délai d'une année pour mettre en œuvre la phase judiciaire d'expropriation.

Monsieur le sous-préfet rappelle l'enjeu du respect du calendrier des procédures d'expropriation. Il indique qu'il est nécessaire de définir au préalable un rétroplanning des travaux à partir de la date limite d'éligibilité des fonds FEDER, et tenant compte de l'ensemble des procédures réglementaires à mener.

Observation des personnes publiques associées

La Région Réunion confirme que le projet est compatible avec le SAR et le SMVM dans la mesure où celui-ci répond aux enjeux de développement des modes de déplacements doux. Par ailleurs, les services accueillent favorablement le projet au regard de l'interconnexion du réseau avec les liaisons Cars Jaunes.

La Chambre d'agriculture s'interroge sur l'impact du projet pour l'agriculture.

La CIVIS confirme qu'aucun secteur agricole n'est impacté par le projet. La seule parcelle agricole impacté est une friche appartenant à la Région Réunion.

La DAAF confirme que l'impact du projet sur les zones agricoles est très faible et concerne essentiellement des aménagements de voirie. Le service suggère de modifier de « A » en « U » le zonage des voiries aménagées sur les zonages agricoles.

La DEAL recommande également la modification du classement des voiries actuellement situées en zone « A » afin de mettre en cohérence le PLU.

La CCI indique qu'elle soutient ce projet, mais qu'elle restera néanmoins attentive à la préservation des espaces de stationnement en centre-ville.

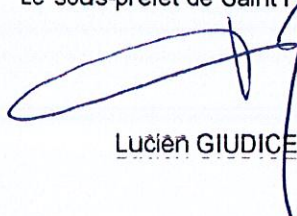
La commune d'Étang-Salé s'interroge sur l'impact de ce chantier sur les autorisations d'urbanisme délivrées par la collectivité.

La CIVIS indique que les études parcellaires ont d'ores et déjà été menées avec les propriétaires concernés, et que le projet ne remet pas en cause les permis délivrés dans ces secteurs.

Suites à donner :

- Vérifier, en lien avec les services de la préfecture, la nécessité ou non de recourir à la procédure de déclaration de projet ;
- Établir un rétroplanning des travaux intégrant les contraintes liées au calendrier prévisionnel de la procédure de DUP, à la phase judiciaire d'expropriation, et à la date limite d'éligibilité des fonds FEDER ;
- Mettre en œuvre l'enquête publique du projet.

Le sous-préfet de Saint Pierre



Lucien GIUDICELLI

FICHE DE PRESENCE Réunion PPA BHNS DU 01 SEPTEMBRE 2021

Prénom et Nom	Entité / Entreprise	Fonction	Mails/Numéros de téléphone	Signature
GIUMIERI	lumen	Styliste	du fait - hère	
LACOUTURE		gairre	L'Etang sale	
NIQUEZ FABIO	CIVIS	DETS	0693336580 fabio.mignard@civis.re	
LE GIOANIC	DEAL	SARL/UIP	quentin.le-gioanic@developpement-urbain.gouv.fr	
LESARD Sabine	EGIS	MOE	sabine.lesard@egis.fr	
RIVIÈRE Emmanuel	CIVIS		emmanuel.riviere@civis.re	
REYMOND Nicolas	Scm profecture	Chef de bureau		
Kickrapourail et	Receuil	DES		
Willy FLORIANT	Prairie Vétérinaire Sable	Directeur Udo	willy.floriant@lebrangade.fr	
Thierry PAPIN	EUVE	Dir. ext. Tax		
GUZZELLO				
MARÉE Pédyl	Chambre de Commerce			
Fgor RONDEL	Région Réunion			
Sabine LOMBARD				
SILOTIA	Chambre Agriculture			

Jean - Pascal Domen Chambre Agriculture